

**PROCES VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 octobre 2022**

**Etaient présents**

M. Jean-Philippe GAVET, Maire, Président de séance  
M. Daniel LEVET, 1<sup>er</sup> Adjoint  
Mme. Sandrine ROUGIE, adjointe au Maire  
M. Philippe CASTANET, adjoint au Maire  
Mme. Eveline BOUYSSOU, conseillère municipale  
M. Bruno DE SOUZA, conseiller municipal  
Mme Annick JAMME, conseillère municipale  
M. Dominique JOUHAULT, conseiller municipal  
M. Roland SEGUREL, conseiller municipal

**Avaient donné pouvoir**

M. Sébastien DALE à M. Daniel LEVET

**Etait absent**

M. Gervais DELNAUD

- Nombre de Conseillers Municipaux : 11
- Nombre de Conseillers Municipaux présents : 9
- Nombre de pouvoirs : 1
- Nombre d'absents : 1

Date de l'avis de convocation, de son affichage et de la mention qui en a été faite au registre des délibérations le 13/10/2022:

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner **Monsieur Bruno DE SOUZA**

Il est procédé au vote - Résultat : **Unanimité des membres présents**

**OUVERTURE DE LA SEANCE**

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance

**APPROBATION du procès verbal du conseil municipal du 08 septembre 2022**

## **RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le compte-rendu du Conseil municipal du 08/09/2022

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré à l'**unanimité des membres présents**,

**APPROUVE** le compte-rendu du Conseil municipal du 08/09/2022 .

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour de la séance :

### **ORDRE DU JOUR**

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la séance du 09 septembre 2022,
- Budget Principal - ANIM'ENFANCE - Participation financière partielle pour travaux d'aménagement du préau,
- Budget Principal - Décision Modificative transfert sur compte 2135 pour travaux d'aménagement du préau,
- Budget Principal - Attribution d'une subvention exceptionnelle à ANIM' ENFANCE pour un montant de 4341,38 Euros,
- Budget Principal - Décision Modificative ajout pour mandatement au CDGFPT,
- Budget Assainissement : Adoption du tarif 2022 assainissement collectif,
- Budget Principal - Décision Modificative- compte 6558 : Autres attributions obligatoires transfert de compte, Cotisation Annuelle ASA du PIGEON
- Budget Principal - Décision Modificative Opération "Columbarium" pour ajustement du devis,
- VOIRIE - Modification des conditions d'éclairage nocturne sur la commune,
- SMECMVD Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2021
- Informations du Maire,
- Questions diverses.

### **DELIB NUMERO 011-2022 Budget Principal - ANIM'ENFANCE - Participation financière partielle pour travaux d'aménagement du préau,**

#### **Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire rappelle que le bâtiment hébergeant l'Association ANIM'ENFANCE est, en investissement, pris en charge à la fois par CAUVALDOR (Zone Crèche) et par la commune (Zone ALSH). De fait, tous travaux d'investissement sont partagés financièrement. Dans ce cas précis, la pris en charge financière se décompose comme suit :

- 80% est pris en charge par la CAF
- 10% est pris en charge par Cauvaldor
- 10 % par la mairie de Saint Sozy soit la somme de 876.16 euros TTC

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise CALMON de Saint-Sozy suite à un devis signé par Anim'Enfance:

Il a été rappelé à Anim'Enfance que tout devis doit être approuvé par la Mairie avant passage de commande.

**Approuvé à l'unanimité des membres présents et représenté**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions à l'application de la présente décision.

**DELIB NUMERO 012-2022 Budget Principal - Décision Modificative transfert sur compte 2135 pour travaux d'aménagement du préau,**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire informe à l'assemblée qu'afin de financer les travaux d'aménagement du préau d'Anim'Enfance il est nécessaire d'effectuer un transfert de crédit au compte 2135, soit la somme de 876,10€ TTC.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité des membres présents :**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions à l'application de la présente décision.

**DELIB NUMERO 013-2022 Budget Principal - Décision Modificative ajout pour mandatement au CDGFPT,**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que la cotisation du Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale (CDGFPT) est calculée selon le nombre d'effectifs emploi. L'effective ayant augmenté en 2022 (2 agents techniques), il est nécessaire d'effectuer un transfert de crédit en fonctionnement.

**Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions à l'application de la présente décision.

**DELIB NUMERO 014-2022 Budget Assainissement : Adoption du tarif 2022 assainissement collectif,**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire précise qu'en vu de la conjoncture actuelle, il serait judicieux de ne pas augmenter les tarifs concernant l'assainissement collectif pour l'année 2022**

- ▶ **Tarif 2022 - Tarifs inchangés par rapport à 2021 pour le prix de l'abonnement , du raccordement et du prix au m3**
- ▶ **soit : - abonnement : 84,00 Euros**
  - **prix du m3 : 1,0750 Euros / m3**
  - **raccordement : 1000,00 Euros**

**Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le Conseil Municipal, a délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés**

**ACCEPTE** de maintenir les tarifs 2022

**DELIB NUMERO 015-2022 Budget Principal - Décision Modificative- compte 6558 : Autres attributions obligatoires transfert de compte, Cotisation Annuelle ASA du PIGEON**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que la cotisation 2022 a augmenté, il est donc nécessaire d'effectuer un transfert de crédit au compte 6558 en section de fonctionnement.

**Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représenté :**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions à l'application de la présente décision.

**DELIB NUMERO 016-2022 Budget Principal - Décision Modificative Opération "Columbarium" pour ajustement du devis**

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le coût des fournitures premières a augmenté. Aussi il est nécessaire d'ajuster les crédits sur l'opération « Columbarium » en section d'investissement.

**Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représenté :**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions à l'application de la présente décision.

**DELIB NUMERO 017-2022 VOIRIE - Modification des conditions d'éclairage nocturne sur la commune,**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Une réflexion a ainsi été engagée par le Conseil Municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Il propose l'extinction sur l'ensemble de la commune de 22h30 à 07h00.

**Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions à l'application de la présente décision et d'interpeller la STE INEO de Souillac afin d'effectuer les modifications d'éclairage public.

**SMECMVD Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2021**

**RAPPORTEUR Monsieur le Maire :**

Monsieur le Maire fait lecture du RPQS 2021 du SMECMVD à l'assemblée.

**Informations du Maire :**

- Le terrain de football de Saint Sozy a été homologué par la ligue de football, homologation renouvelée et validité pour 10 ans.

- Demande de subvention par l'AFM TELETHON: Une subvention de 100,00 euros est proposée et sera votée lors de la séance du 24 novembre prochain.
- Subvention pour Columbarium : La demande de DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) a été refusée par la préfecture – Motif : Projet non prioritaire
- SDIS : Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Lot n'assurera plus l'entretien des poteaux et bornes incendie à compter du 01 janvier 2023. Cet entretien devra être géré par la commune.

Prestataire à trouver ainsi que budget à prévoir pour l'année 2023

- SIVU: Au vue du nombre d'enfants présents au RPI Saint Sozy, une pré étude a été effectuée avec M. MAZET, architecte, afin d'estimer le coût d'un agrandissement pour une classe
  - Coût estimé : 140 000,00 euros
- SIVU: Les téléphones ne fonctionnent pas à l'intérieur de l'établissement.

Un devis a été fourni par la Ste LIS de Gramat pour le remplacement de la base et de ses 6 combinés : Coût 1800 euros TTC (prise en charge par le SIVU Age Tendre.

- Sécurisation RD15 (Rue de l'Occitanie): Une rencontre sur site a été effectuée avec la Sté DEJANTE afin d'exposer les problématiques sur cette voie et en particulier la vitesse excessive de certains.

Un devis de 8485.00 euros a été proposé afin de réaliser une étude complète et de présenter les différentes solutions qui pourraient être apportées.

- Travaux sur RD 15: des travaux de voirie sont à prévoir le 24 octobre 2022 - La Sté MARCOULY devant effectuer des travaux de restauration en enrobés suite aux travaux réalisés récemment sur le réseau d'eau potable.

En complément, une réunion est prévue le Jeudi 27 Octobre 2022, à la Mairie, avec M. Guilhem CLEDEL, Vice-président de Cauvaldor, afin d'envisager si ce dernier pourrait faire l'objet d'une « Opération Cœur de Village » et comment la Communauté de communes CAUVALDOR accompagnerait la Commune.

- Programme de la Cérémonie du 11 Novembre :
  - Meyronne : 10h30
  - Saint Sozy : 11h00 au Carrefour du Glacis - 11h30h sur la Place - 11h45 aux Combelles
  - Mayrac :11h45 suivi d'un vin d'honneur

### Questions diverses:

**Eveline BOUYSSOU :**

**Question :** Serait-il possible de mettre une baguette (ou tout autre chose) sur le mur de la Salle des Fêtes pour éviter la dégradation des murs ?

**Réponse :** Monsieur le Maire précise qu'il va demander aux agents techniques de prendre les mesures et effectuer les travaux

**Question :** Dans les WC de la salle des fêtes est-il prévu d'y poser un miroir ? (point évoqué par des administrés)

**Réponse :** Monsieur le Maire précise qu'achat sera prévu prochainement

**Question :** L'Amicale des Retraités demande s'il serait possible par soucis d'économie d'énergie (chauffage) d'utiliser la salle des associations lorsqu'il n'y a pas trop de monde le jeudi après- midi?

**Réponse :** Monsieur le Maire répond favorablement, il invite la présidente de l'Amicale des Retraités de se rapprocher du secrétariat de la Mairie

**Question :** Il y a un garde-corps de la rampe extérieure de la Salle des Fêtes, coté RD15, qui se désolidarise du mur.

**Réponse :** Monsieur Daniel LEVET prend la parole. Il va aller constater et effectuer la réparation si nécessaire.

**L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole la séance est levée à minuit.**

Le Président,  
Jean-Philippe GAVET



Le Secrétaire,  
Bruno DE SOUZA

